



SAINT-CYR-L'ÉCOLE[†]
(YVELINES)

Service Sport et Vie Associative

Affaire suivi par

Tel :

Ref :

RESERVATION DE LA SALLE DES FETES EN SEMAINE

A remettre au Service Sport et Vie Associative au moins un mois avant la date demandée par courriel : vie-associative@saintcyr78.fr ou à déposer dans la boîte aux lettres du service, sise Maison des associations Simone-Veil, 14 avenue Tom Morel. La Ville se réserve le droit de revenir vers vous pour toute modification de date. Toute demande qui ne respectera pas les délais de réservation pourrait se voir opposer un refus motivé.

**Salle des Fêtes - Maison des Associations Simone Veil - 14 avenue Tom Morel
298m²**

Jauge de 150 personnes maximum assises

Jauge de 298 personnes maximum debout (sans matériel)

Demandeur :

- Association saint cyrienne (loi 1901) :
- Association non saint cyrienne (loi 1901) :
- Syndic :
- Service municipal :
- Autre partenaire :
- Particulier :

Nom du responsable (le cas échéant, préciser la fonction) :

.....

Adresse :

Tél :

E-mail :

Objet de la réservation :

Date souhaitée :

Horaires : Deheures àheures

Matériel souhaité (sous réserve de disponibilité) :

..... / 30 tables (1m80 x 0m70)

..... / 150 chaises

Autres :

Tarification : Voir délibération n° 2022/07/2 en annexe. Par chèque à l'ordre de « REGISSEUR DES ŒUVRES SOCIALES MUNICIPALES SAINT CYR L'ECOLE » ou par virement bancaire.

ATTENDRE UNE VALIDATION ECRITE DE LA VILLE AVANT D'ENVOYER VOS CONVOCATIONS OU INVITATIONS.

Fait le : Qualité du Signataire et Signature :

Visa / Observations du service Vie Associative :

DÉCISION DU MAIRE OU DE SON REPRESENTANT

ACCORD pour le lieu demandé, à Mme, M.

Refus motivé :

Saint-Cyr-l'École, le

Le Maire ou son représentant